



#### Dialogue difficile !

Vous le savez, l'organisation sociale d'Atos a changé : il n'y a plus de CE, plus de DP, plus de CHSCT mais des CSE au niveau national et un CSE Central.

Au niveau local, les salariés de Bezons sont représentés par 69 RP (Représentants de Proximité) communs aux périmètres BULL et Atos mais avec **trois instances (car Bull/AMF, Solutions, Infrastructures sont séparés) pour le seul site de Bezons.**

1°) Les accords prévoient une réunion RP au minimum une fois tous les deux mois. Cela est valable pour chaque CSEE, il y a donc 3 réunions par mois.

2°) La direction refuse de répondre aux questions posées par les salariés si elles ne concernent pas strictement Bezons. Ces questions devront être remontées aux CSE nationaux ou au CSEC. Les réponses, si on les obtient, arriveront tardivement dans le compte rendu de réunions plusieurs semaines ou mois plus tard. Nos élus CGT se coordonnent pour les obtenir.

3°) Les accords prévoient que la direction rédige un relevé d'informations, d'actions et de décisions à l'issue de la réunion RP. Ce relevé de décisions n'est pas un compte-rendu, les questions posées par les RP relevant des CSE ou CSEC d'après la direction, n'y figurent pas ! La direction refuse la demande des RP de diffuser aux salariés l'ensemble des questions posées et des réponses données. On essaye aussi d'empêcher chaque RP de revendiquer son appartenance syndicale.

#### Notre constat :

**Le dialogue social se dilue dans les méandres des nouvelles instances.**

**Vos Représentants de Proximité CGT restent vigilants et mobilisés pour défendre les droits des salariés. Nous publions désormais ce ZOOM afin de vous tenir au courant malgré tout.**

Voici donc les sujets abordés et les réponses données par la Direction.

#### Impossibilité d'effectuer la régularisation des surtemps de trajet

La direction a transmis des injonctions aux salariés pour qu'ils effectuent la régularisation des surtemps de trajet : « N'oubliez pas, les surtemps de trajets réalisés avant le 1er août 2018 doivent être régularisés avant le 21 septembre prochain ». Des salariés sont empêchés d'effectuer ces régularisations visiblement en raison de problèmes d'autorisations : Voici le message de la hotline : 'STT récurrent ou STT non récurrent' comme les 'astreintes exceptionnelles' doivent être préalablement autorisés au niveau RH.

**Question CGT : Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème rapidement ?**

Réponse : Eléments explicatifs à venir. Mail non paramétré pour les déclarations non récurrentes. Le salarié doit prendre contact avec sa HRBP si cette situation perdure.

**Position CGT : Il est inadmissible que le cas le plus fréquent qui est celui du surtemps non récurrent soit traité par exception. Nous demandons que cela soit rectifié rapidement.**

**Prochaines réunions : 15 et 22 Octobre 2020.**

**Vos représentants de proximité CGT :**

CSEE1 (Solutions) Patrice Seme, Fethah Doss, Michel Rougé, Patrick Boluda

CSEE2 (Bull/AMF) Pascal Lecouturier

CSEE3 (Infrastructures) Iptisem Hachani, Ignacio Numez Cea

**Mail générique de l'ensemble des RP CGT Bezons: [rp-bezons-site@atos.net](mailto:rp-bezons-site@atos.net)**

**Notre site Web : <http://cgtatos.org>**





#### **Contrat de Génération : quid du support Mercer ?**

Mercer apporte un support auprès des salariés Atos qui envisagent d'entrer dans le dispositif du contrat de génération afin de vérifier s'ils sont éligibles au contrat Génération et donner une estimation des revenus leur permettant de prendre une décision sur leur adhésion ou non. Suite à la prorogation d'un an (jusqu'à fin septembre 2021) de l'accord « Contrat de génération » cette assistance est donc toujours d'actualité au moins pendant un an. Or depuis quelques temps Mercer a mis ouvertement en attente les demandes de support car la relation contractuelle entre Atos et Mercer a semble-t-il besoin d'être réactualisée suite à cette prorogation.

**Quand le support de Mercer pourra-t-il reprendre ? Quelle est la procédure pour solliciter ce support ? Existe-t-il un autre support que celui proposé par Mercer ?**

Réponse : Négociation en cours avec Mercer – Elle devrait aboutir en fin de cette semaine. Le service devrait reprendre dans les jours à venir. Le HRBP donnera le contact par mail dans un premier temps.

Non pas de deuxième prestataire. La CARSAT est également disponible mais les délais sont très long (surtout pour le salariés de moins de 60 ans)

**Confirmez-vous que ce support est également accessible à tous les salariés Atos qui souhaitent réaliser un bilan retraite ?**

Réponse : Non, prestation liée au contrat de génération seulement. Le contrat qui lie Atos à Mercer se limite au contrat de génération

#### **Evacuation d'un étage**

**Des salariés ont interpellé la CGT car un cas de covid-19 a été signalé et une fermeture au 7eme à Bezons. La direction a aussi ordonné l'évacuation de l'étage. Les représentant CGT demandent que ce type d'information leur soit communiquée à chaque fois que cela se produit sur le site de Bezons. La direction a le devoir d'information de tout ce qui est lié à la santé et la sécurité des travailleurs auprès des RP.**

Réponse : Jusqu'à ce jour les RP n'ont pas été informés des cas de suspicion ou cas positif de Covid afin d'éviter la diffusion d'un sentiment anxiogène auprès des collaborateurs. Suite à la réunion CSSCT CSEE3 , la direction s'est engagée à informer les RP en cas d'évacuation d'un plateau ou étage sur Bezons. Pour rappel : un « cas contact » se définit par le fait d'avoir été en interaction avec une personne positive pendant 15 minutes dans la même pièce ou en extérieur à moins d'un mètre. Nous tenons à rappeler que les HRBP concernés par des suspicions ou cas avérés prennent toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des salariés à savoir : - mettre le salarié en quatorzaine « 7 jours » ( en TT si l'activité le permet ou en arrêt maladie ) - contacter tous les personnes ayant été en interaction avec le salarié afin de les mettre en quatorzaine « 7 jours »( en TT si l'activité le permet avec préconisation de faire un test) - prévenir le housing pour désinfection de la zone et fermeture 72 H.

**Position CGT : N'ayons pas peur de la vérité, les RP sont là pour recevoir toutes les informations y compris les mauvaises nouvelles. Ne pas les informer s'apparente à de l'entrave. Qui plus est nous estimons que c'est bien l'ensemble des salariés de Bezons qui doivent tous être prévenus au plus tôt.**

**Prochaines réunions : 15 et 22 Octobre 2020. Envoyez nous vos questions.**

**Vos représentants de proximité CGT :**

CSEE1 (Solutions) Patrice Seme, Fethah Doss, Michel Rougé, Patrick Boluda

CSEE2 (Bull/AMF) Pascal Lecouturier

CSEE3 (Infrastructures) Iptisem Hachani, Ignacio Numez Cea

**Mail générique de l'ensemble des RP CGT Bezons: [rp-bezons-site@cgtatos.org](mailto:rp-bezons-site@cgtatos.org)**

**Notre site Web : <http://cgtatos.org>**



#### **Épargne salariale et violence conjugale :**

Une évolution législative du 4 juin 2020 permet le déblocage de l'épargne salariale en cas de violence conjugale.

#### **Les RP CGT demandent si cette disposition est bien prise en compte par Atos dans ses procédures ?**

Réponse : Suite au Grenelle des violences faites aux femmes, le motif de violences conjugales est effectivement un nouveau motif de déblocage par anticipation de l'épargne salariale. La Direction a bien pris en compte et fait le nécessaire afin que cela soit effectif au plus vite dans les procédures

#### **Nouvel avenant accord sur le télétravail**

Des salariés ont interpellé la CGT car la subvention sur les fournitures et mobiliers leur a été refusée. Au prétexte d'avoir déjà reçu la subvention du précédent avenant.

Or le précédent accord étant caduque toutes les dispositions le sont aussi. Les salariés devraient pouvoir bénéficier de la subvention du nouvel avenant. C'est d'ailleurs un apport du nouvel accord signé par la CGT, cette subvention est renouvelée une fois supplémentaire.

#### **Les élus RP demandent que la direction respecte l'accord du télétravail et rembourse tous les salariés à qui cela aurait été refusé.**

Réponse: Si cette demande a été faite cette année, c'est l'accord 2020 qui s'applique. Par contre si la demande a été faite en 2019 c'est l'accord précédent qui prévaut.

**Position CGT :** Il reste un flou persistant du fait que les nouveaux avenants tardent à être validés. Nous constatons une surcharge des équipes en charge de ce sujet. Nous demandons l'accélération du processus de demande et validation, ainsi que l'application du remboursement des frais sur l'année 2020 comme l'indique la réponse de la Direction.

#### **Surveillance des salariés**

**Question CGT :** La Direction Atos utilise t'elle des logiciels de surveillance pour les salariés en télétravail ?

Réponse : La Direction n'a en aucun cas recours à ce type de logiciel. Nous faisons confiance à l'ensemble de nos salariés.

**Position CGT :** Nous en prenons bonne note.

**Prochaine réunion : 15 et 22 Octobre 2020.**

**Vos représentants de proximité CGT :**

CSEE1 (Solutions) Patrice Seme, Fettah Doss, Michel Rougé, Patrick Boluda

CSEE2 (Bull/AMF) Pascal Lecouturier

CSEE3 (Infrastructures) Iptisem Hachani, Ignacio Numez Cea

Mail générique de l'ensemble des RP CGT Bezons: [rp-bezons-site@cgtatos.org](mailto:rp-bezons-site@cgtatos.org)

Notre site Web : <http://cgtatos.org>